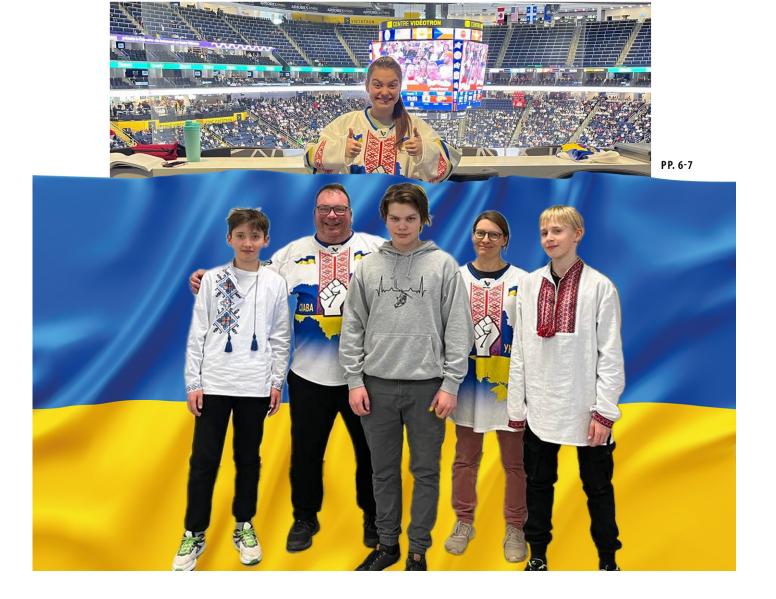


MARS 2023

VOL. 31 Nº 4

EXCLUSIF

VIVEZ AVEC FRANCE LALIBERTÉ ET SA FAMILLE 19 JOURS AVEC 2 PEE-WEE UKRAINIENS





534, chemin St-François Ouest

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: 418-259-2177 echosf@videotron.ca www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le 17 mars 2023.

ADMINISTRATEURS

Herman Pelletier	Président	259-7932
Valérie Savoie	Vice-présidente	259-2292
Jacques Lacroix	Trésorier	523-9743
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659
Directeur		
Marc-André Lehouilli	er	
Pierre Cauffopé		259-7889
PUBLICITÉ		

Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES

Jacques Lacroix

COMPTABILITÉ

Laurence Hallé

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT

Jacques Lacroix

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Herman Pelletier

IMPRESSION

Impressions Credo

L'Écho de Saint-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications

culture et Communications Québec & *



Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES 2023			2023
		Coût mensuel	Coût annuel
Carte affaires		53,00\$	286,00\$
Quart page		66,00\$	418,00\$
Demi-page		110,00\$	696,00\$
Page		138,00\$	1238,00\$
Couvert C4 couleur	s	171,00\$	1375,00\$
Demi-Bandeau 1re couleurs		116,00\$	743,00\$
Bandeau 1 ^{re} couleui	s	171,00\$	1375,00\$
Petite annonce	4,40\$		
ABONNEMENT Extérieur USA	4,00\$ 5,00\$		35,00\$ 45,00\$

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Cynthia Fournelle à CPS Média: cfournelle@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (G0R 3A0).

Tirage: 735 copies, 11 numéros/an





Une communauté en action maintenant sur le Web www.echosf.org

COMMAIRE

Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud	4
Vent de changement pour le Parc Franco-Fun!	5
Une expérience familiale que tous se souviendront longtemps	6-7
Répertoire des comités, associations et organismes communautain	res 8
Répertoir des annonceurs	8
Mot du maire	9
Changement pour le transport adapté à Saint-François	9
Vague de nouveaux travailleurs étrangers	13
Sont retournés vers le Père	14
Services anniversaires en mars	14
La chronique du pompier	14
Ne vous laissez pas mordre!	15
La vie sur une ferme n'est pas toujours un long fleuve tranquille	17
Félicitations à nos 2 gagnants	18
Cercle de fermières de Saint-François	19
Nomination de Anne Guichard	19
La chapelle des Prairies accueillera son évêque	21
Francolière: La cueillette de janvier a permis d'amasser 2008\$	22
Francolière: Des cours d'éducation physique particulier	22
Francolière: Laurent Duvernay Tardif s'est adressé aux élèves	23
Francolière: Notre sécurité dépend de votre conduite	23
Francolière: Ski monte redescend	24
Un nouveau local en libre accès pour les livres usagés	25
Le froid n'arrête pas les anciens	27
L'Everest Côte-Sud matchs à domicile	28
Classe 3e année de soeur Pauline	29
Critique littéraire - Des secrets en héritage	30
Au fil du temps	31
Administration municipale	32
L'Écho municipal	10 pages



Hommage à un ancien de la communauté

Lauréat Rousseau nouveau centenaire

Monsieur Rousseau rejoint le club sélect des centenaires de Saint-François



M. Rousseau est le père de Ginette et Simon, marié à feu Rachel Gagnon, «sa Rachel, la plus belle».

Cher Monsieur Rousseau, vous voilà centenaire en ce 28 février 2023. Quelle belle histoire! Avoir cent ans est un beau cadeau de la vie.

Votre longévité est la preuve de votre grande sagesse et d'un équilibre intérieur sans faille.

Votre sourire, votre grande générosité et votre regard pétillant font de vous un être unique. Nous sommes si fiers de vous! Nous sommes choyés de vous côtoyer.

Bon anniversaire à vous qui êtes pour nous un modèle de vie que nous aimons tellement.

De vos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, famille, amis et toute l'équipe du CHSLD de Saint-Raphaël



Loto-Espoir fait une grande gagnante dans

la MRC de L'Islet

Charlotte Gill de Saint-Adalbert est la grande gagnante de la *Loto-Espoir. Elle remporte donc le 1^{er} prix de 10 000\$.*

Le tirage a été tenu le 26 décembre dernier. 73 prix ont été attribués. La liste complète des gagnants peut être consultée en visitant la page Facebook et le site web de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud.

Grâce à cette loterie, les organismes jeunesse des MRC des Basques, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata, de Kamouraska, de L'Islet et de Montmagny ont amassé près de 20 000 \$ afin de financer leurs activités.

Accessible aux écoles, maisons des jeunes, clubs sportifs et culturels à la recherche de financement, la Loto-Espoir a permis de remettre, depuis 1995, plus de 620 000 \$ aux jeunes de la région.

Une mission d'importance chez les moins de 25 ans

La mission première de la Fondation-Jeunesse est de supporter la jeunesse au niveau financier, moral et logistique.

Merci de nous aider!



Guy Drouin, secrétaire-trésorier à la Fondation Jeunesse Côte du Sud remis le 1er prix de 10 000\$ à Madame Charlotte Gill de Saint-Adalbert, grande gagnante de la Loto-Espoir.

En rendant hommage à des jeunes de moins de 25 ans et en aidant financièrement des organismes jeunesse, la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud favorise la persévérance scolaire, le désir de vivre et la croissance personnelle.

Garant a besoin DE VOUS!

Nous sommes à la recherche de :



logements, maisons ou chambres

pour nos 20 travailleurs qui arriveront de Madagascar cette année.

Vous pouvez donc contacter Anne-Marie Blanchet au 418-259-3230 poste 3226 ou par courriel anne-marie.blanchet@garant.com

Vent de changement pour le Parc Franco-Fun!

Le comité bénévole du Parc Franco-Fun de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite solliciter l'aide de la population, des entreprises et des organismes du milieu afin de bonifier les infrastructures et l'aménagement du parc.

Bien qu'il s'agisse d'un lieu de rencontres et de plaisir pour les citoyens, le module de jeux est désuet et l'aménagement du site ne convient plus aux besoins actuels de la population grandissante. Sachant que la municipalité travaille activement à son développement domiciliaire, nous

désirons pouvoir offrir un espace de jeux et de rencontres de qualité aux familles et aux résidents du secteur.

Pour se faire, le comité souhaite revitaliser le parc en faisant l'acquisition d'un module de jeux adapté aux enfants âgés de 18 mois à 12 ans, en plus d'aménager l'espace environnant avec du mobilier urbain afin que les enfants, parents et grands-parents puissent s'y reposer ou même y savourer un repas ou une collation.

Le projet représente un investissement d'environ 75 000\$, lequel sera financé grâce aux commandites, aux diverses cam-

> pagnes de financement (bingo et autres) et à l'aide financière de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, partenaire du projet.

> Afin que ce projet soit une réussite, nous faisons appel à vous, généreux donateurs, dans le but d'acquérir l'équipement récréatif, ainsi que le mobilier. Le but étant d'offrir un espace de jeux de qualité, attrayant pour les familles et sécuritaire pour nos enfants, nous sollicitons votre aide afin que ce projet puisse être réalisé à l'été 2023.Le module de ieux sera acheté aux couleurs de la municipalité.

Advenant une implication positive de votre part, votre nom (particulier) ou le logo de votre entreprise sera affiché sur le panneau de remerciements qui sera érigé à l'entrée du parc, en plus d'être mentionné dans un article diffusé dans les médias régionaux. Au nom des familles de la municipalité, nous vous remercions pour votre précieuse collaboration. Pour de plus amples informations, contactez Anne Guichard au 418-259-

7228, 202 ou à loisirs@stfrancois.ca

Si vous désirez faire un chèque, vous pouvez faire celui-ci au nom de: Municipalité de Saint-François et l'envoyez à: 534, ch. Saint-François Ouest, Saint-François, GOR 3A0, QC) .

Source: Le comité bénévole Marie-Christel Quirion, Mélanie Gendron et Mylène Caron



Une expérience familiale que tous se souviendront longtemps

Nous avons reçu l'invitation par l'entremise de l'école St Pat's Hockey de mon fils Félix, 13 ans, qui fréquentait la même que le fils de M. Sean Bérubé.

🖾 Une narration de France Laliberté

«Une équipe ukrainienne sera de passage à Québec pour le prestigieux Tournoi international de hockey peewee de Québec dans les prochaines semaines. Sean Bérubé, un des papas de nos joueurs, est responsable de coordonner l'ensemble de leur voyage et de leur arrivée.»

Évidemment, étant au courant de la situation en Ukraine, mon conjoint, Sergent Rodrigue à la retraite depuis le 15 février 2023, et moi sans hésitation, nous avons accepté d'accueillir deux garçons de l'équipe *Ukraine Select* qui jouent dans la catégorie pee-wee AA.

Mon conjoint m'a dit: « C'est comme un prolongement de ma carrière de militaire. Comme militaire, je me fais un devoir de m'occuper de ses jeunes courageux au meilleur de ce qu'on peut leur offrir. »



Qui sait si les jambières signés par les joueurs du Ukraine Select du gardien Gosha Tretyak ne se retrouveront pas un jour dans un musée canadien comme l'a souhaité l'entraîneur, Evgheni Pysarenko.

Je suis allée les chercher, le cœur fébrile, au centre Vidéotron. Quel hasard que leur coach m'ait jumelée **Gosha Tretyak** un gardien de but natif d'Odessa qui a une grande sœur de 20 ans (ma fille Élodie a 19 ans). Puis voyant **Ihgor Malovany,** un défenseur gaucher natif de Dnipro un blond aux yeux bleus, ressemblance frappante à mon neveu Édward [fils de Patrick Laliberté].

Voir l'émotion

Étant une maman connaissant les besoins des garçons de 11 ans, ainsi que par mon métier d'éducatrice, la bienveillance auprès des enfants fait que j'ai un don pour voir l'émotion de ces derniers. Ma petite voix intérieure me dictait de répondre à leurs besoins. Ne parlant ni anglais, ni français, nous avons communiqué via *Google traduction* et bien sûr, par le langage des signes. Par exemple: logés dans ma chambre de visite, je leur avais déposé un panier de collations. Plus tard dans la semaine, j'ai senti la déception de Gosha lorsqu'il m'a écrit via google traduction: «J'aurai voulu choisir la casquette de mon équipe préférée LNH les *Wild du Minnesota*, mais qu'un autre l'avait choisi avant



Tout sourire, le défenseur Ihgor Malovany et le gardien de but Gosha Tretyak de l'équipe Ukraine Select avec leur «maman canadienne» France Laliberté.

Comment France Laliberté s'est retrouvée à accueillir deux pee-wee ukrainiens?

moi.» Vous auriez dû voir sa réaction lorsque je suis allée lui remettre la casquette des Wild lors d'un diner à la cage aux sports. Il m'a fait un large sourire avec un gros câlin.

Les enfants riaient entre eux

C'était beau de les voir décompresser de leur journée en jouant au hockey au sous-sol où dans la rue avec mes enfants. Je les entendais rire.

Les enfants ont échangé des conversations sur Instagram. Voici une communication reçue le 22 février de Ihgor:

«Bonjour. Je vous remercie beaucoup de votre accueil chaleureux. Je vous ai beaucoup aimé. Et bien sûr, j'ai hâte de vous voir ici en Ukraine, bien sûr, lorsque la guerre sera terminée. Nous avons aussi un beau pays et il y a quelque chose à voir. Alors, venez, nous serons heureux. Ma mère envoie un grand merci à vos parents pour leur hospitalité. Et bien sûr, je voudrais rester en contact.»

Un peu de Saint-François dans leur bagage

Ils ont goûté à la tire d'érable offerte par mes parents Rose-Anne et Calixte Laliberté. Ils préféraient mettre du sirop d'érable sur leur rôtie. Ils ont rapporté dans leur valise chacun deux cannes de sirop d'érable du producteur Jacques et Isabelle Savoie de Saint-François.

Je me suis retrouvée malgré moi à figurer dans les médias et les journaux. Merci à parrain Lionel [Laliberté] et à mes parents de me les avoir acheminés. Ils rapportent quelques articles en souvenir dans leur ville de réfugié.

Gosha en Roumanie et Ihgor en Slovaquie.

C'était un 19 jours avec un horaire rempli se terminant en soirée à coudre le cordon d'une chemise officiel de leur pays et de la repasser pour le lendemain. Je comprends mieux ce qu'est la vie d'une maman de quatre enfants. Merci à mon employeur d'avoir pu concilier mon horaire de travail-famille.

Un départ émotif

Ce fut un départ émotif pour tous. **Gosha** m'a surpris en me léguant ses anciennes jambières autographiées des joueurs. Son coach, Evgheni Pysarenko, m'a dit de les garder dans un musée.

Voici un courriel de la famille de Tretyak reçu le 22 février 2023

Message de la famille Treytyak à «mes parents canadiens»

« Chers amis canadiens, cette lettre vous est écrite par des parents reconnaissants d'Ukraine, d'Odessa, la famille Tretyak. Du fond du cœur, nous remercions votre famille pour l'accueil chaleureux et sincère de notre fils. Notre fils t'a appelé « mes parents canadiens » quand il nous a appelés de chez toi, c'est super. Vous avez une bonne famille et nous vous souhaitons du bonheur. Nous souhaitons du succès à vos enfants!»

Cette expérience fut un moment inoubliable pour moi, mon conjoint, mes enfants, Élodie et Félix. •

De Québec, ici France Laliberté native de Saint-François

France et François ont partagé avec la famille Calixte Laliberté cette ocasion unique de cotoyer deux jeunes pee-wee ukrainiens qui sont venus au Québec pour vivre l'impensable Tournoi international de hockey pee-wee de Québec, alors que leur pays est en guerre avec la Russie pour défendre son intégrité territoriale.







Les organismes sont invités plus que jamais à faire connaître leurs activités et à soumettre des textes d'intérêt. L'Écho de Saint-François est un partenaire du développement de vos affaires Soyez bavards, parlez de vous!

L'Écho de Saint-François remercie France Laliberté pour sa générosité de nous avoir concotté sa narration de 19 jours d'accueil de pee-wee ukrainiens. Allez voir son texte en pages 6 et 7. • •

RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association de baseball
Association de soccerJean-Pierre Laflamme418-259-2650
Bibliothèque Bonneau-ChabotDanielle Boulépatrimoine.st-franc@oricom.ca
Bibliothèque du rocherPatricia Leblanc
Centre Gym SantéMario Marcoux mariomarcoux@hotmail.com
Cercle des fermièresMonique Fisetfedtresoriere06@outlook.com
Club de Fer
Club de pétanque
Comité d'embellisementAgathe Beaumontagathe.beaumont@icloud.com
Comité sports et loisirsJean-Pierre Laflammeloisirs@stfrancois.ca
Comptoir d'entraideLorraine Lamonde
Garde ParoissialeMarc André Bonneau418-259-2977
Journal L'ÉchoRaynald Laflammeechosf@videotron.ca
La Fabriquefstfs@videotron.ca
Club FADOQ Saint-François
Les Habitations PatrimonialesJacques Boulet patrimoine.st-franc@oricom.ca
Pompiers & Premiers répondantsJacques Thébergejtnb@videotron.ca
Société de conservation du patrimoineJacques Boulet patrimoine.st-franc@oricom.ca
Vie ActiveElisabeth Lapointe418-259-7840

La publication de ce répertoire est une gracieuseté de Louis-Marie Garant



ABA Construction

Alimentation Saint-François

Atelier Décor Mercier

Autobus L.S.B.C. inc.

Bernard Généreux, député MLKR

BMR Avantis

Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny

Centre d'aide et de recherche d'emploi - CARE

Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud

Centre dentaire hudon

Darem Construction

Emballages LM

Encans Boulet inc.

Fenestration Roy inc.

Ferme horticole Lajoie

Fontaine Picard

Forage J. & R. Cloutier inc.

Garage Corriveau Mario Tech

Garage GGB

Garage MTY

Garant

Ghislain Vézina Entrepreneur élec.

Havre des femmes

Impression Credo

JRM

La Maison Funéraire Laurent Normand

Lalimec Usinage Soudure

Laurence Hallé TA

Luc Blais Blanchisseur

Lucie Lachance notaire

Maniac Moto

Maxmar, entretien intérieur et extérieur

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

MS2 Contrôle

MTY Express

Patricia Desrosiers, courtier immobilier

Promutuel Assurance

Produits métalliques Roy

Proxim

Restaurant L'Arrêt Stop

Rinfret Volkswagen

Service de réparation JP

Terrassements Joncas & Frères

Toiture Innovatoit

Transport Lecomte

Vallée des prairies

VIT

Weed Man · Ô·



Chers citoyens, citoyennes,

Le conseil et moi travaillons activement au développement d'un nouveau quartier résidentiel adjacent aux rues neuves. Nous avons aussi acquis un nouveau terrain, le stationnement servant aux employés de la boucherie. Ce lieu deviendra éventuellement la troisième avenue. Elle se rendra directement dans le futur quartier résidentiel à l'arrière du centre des loisirs et de l'école.



Mot du maire

Nous travaillons activement sur le projet de rénovation du terrain de baseball, très achalandé tout

l'été par nos Vikings de Saint-François, cette installation a grandement besoin de soins! Nous travaillons sur plusieurs fronts pour trouver des sources de financement possibles.

Bon mois de mars! • ô

Frédéric Jean, Maire Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis aux lecteurs — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Changement pour le transport adapté à Saint-François

Les cinq municipalités du Nord de la MRC de Montmagny, soit Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Montmagny et Saint-François ainsi que Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont récemment pris la décision de déléguer leurs compétences concernant le transport adapté à la MRC afin d'optimiser les ressources sur le territoire pour ainsi offrir un meilleur service à tous les citoyens de la région concernée.

par José Soucy, pigiste-collaborateur

Donc, au Conseil des maires du mardi 21 février, la MRC de Montmagny a décidé, par résolution unanime des maires présents, de prendre en charge les compétences des cinq municipalités en question dans ce domaine.

Par la suite, toujours par résolution, les maires de la MRC de Montmagny ont délégué à l'organisme Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA), le mandat d'assurer le service de transport adapté aux cinq municipalités du Nord de sorte que Transbelimont ne sera plus responsable de cette charge.

À compter du mercredi ler mars prochain, TCA assurera donc le transport collectif et adapté sur tout le territoire de la MRC de Montmagny, ce qui inclut bien entendu Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.



Plusieurs dispositions ont toutefois été mises en place par TCA afin d'éviter un bris de service pour les usagers puisque Transbelimont n'assurera pas la transition.

Les voici:

- Taxi-500 prendront beaucoup de transports de personnes admises, sans fauteuil roulant. Les transports avec fauteuil roulant constituent environ seulement 10% de tous les transports et ils seront assurés par des autobus adaptés.
- TCA disposera de deux autobus adaptés qui seront en fonction dès mercredi matin sur le territoire des cinq municipalités.
- Au besoin, si la demande le justifie, TCA se procurera un 3^e autobus adapté.
- Également, un transfert des appels pour Transbelimont sera effectué vers TCA afin qu'aucun appel des usagers ne demeure sans réponse.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'assurer la continuité du service, sans bris, pour tous les usagers. •







BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture

LUNDI AU JEUDI 8 H 30 À 12 H 00

13 H 00 À 16 H 30

VENDREDI

132, boul. Taché Ouest, Montmagny • 418.241.2002

SUR RENDEZ-VOUS

Composez le 418-259-7228 afin de réserver votre plage horaire







RÉNOVATION GÉNÉRALE COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE SOUMISSION GRATUITE

418-291-2927 daremconstruction@gmail.com



Chers usagers du transport adapté, organismes d'aide, employeurs, Transbelimont a annoncé la semaine dernière qu'elle cessait ses activités le 28 février.

Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA) prend immédiatement la relève à compter d'aujourd'hui même, mercredi 1er mars.

Avec la collaboration de Taxi-500 et des autobus adaptés de TCA, nous assurerons un service complet, sans bris de service.

Si vous avez des questions ou des incertitudes, n'hésitez pas à appeler Donald au 418 246-2458.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Bienvenue chez TCA!

VOICI LE NUMÉRO QUE VOUS DEVREZ MAINTENANT COMPOSER POUR FAIRE VOS RÉSERVATIONS:

418 248-0445



9430-0506 Québec inc. Maxime Dionne et Marie-Ève Moreau 418 472-0666 • maxmar0666@hotmail.com

On prend soin de vos travaux de maintenance intérieure et extérieure









Deux entreprises d'ici s'activent

La communauté de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud vit acteullement une vague de travailleurs étrangers à la faveur d'une période de recrutement intensive chez deux entreprises d'ici, Garant GP et Les produits métalliques Roy.

par Raynald Laflamme

Avec l'aide d'une firme externe en recrutement international, Les produits métalliques Roy ont ouvert les portes de l'usine à 15 Philippins, dont 10 sont déjà en emploi. Quatre autres travailleurs sont attendus en avril et un 5e plus tard dans l'année.

Dans un post du 9 février sur sa page Facebook, l'usine livrait ce message d'accueil à 5 Philippins : « Nous sommes très heureux de vous accueillir dans l'équipe Jonas, Mark, Eric, Danilo et Dennis (photo). »

Pour l'instant, l'arrivée de ces 15 travailleurs comble les besoins de l'entreprise, mentionnait à *L'Écho de Saint-François* Cindy Miville, directrice des Ressources humaines chez le manufacturier du secteur Morigeau.

«C'est beaucoup d'intégration», confiait-elle. L'entreprise reçoit d'ailleurs l'aide de l'organisme Montmagny accueille pour réussir cette intégration.

L'entreprise assume l'hébergement

L'entreprise a choisi d'assumer elle-même la responsabilité de trouver un toit à ses travailleurs immigrants. Cinq sont logés dans un appartement situé au haut de l'usine. Cinq autres habitent au cœur du village de Saint-François dans une propriété nouvellement acquise par l'entreprise. L'ancien salon de coiffure et résidence unifamiliale qui été converti en maison de chambres pourra accueillir les autres Philippins attendus.

Un choix d'hébergement différent

Chez Garant GP, l'équipe des ressources humaines du manufacturier a mené une mission de recrutement au Madagascar. 20 Malgaches devraient fouler le sol québécois sous peu. D'ailleurs, Garant GP est actuellement à la recherche d'endroits où les loger. Elle en appel à la population qui ont soit des logements, soit des maisons ou des chambres à mettre à la disposition de ces travailleurs (voir l'encart publicitaire en page 4 de la présente édition).

Un projet d'habitation municipal

La Municipalité de Saint-François avait avancé dans nos pages, en novembre dernier, qu'elle travaillait un projet d'immeuble à logements pour les nouveaux arrivants. Elle arguait que la Municipalité a de la difficulté à loger



Les produits métalliques Roy ont souhaité le 5 février dernier lors d'un post la bienvenue à 5 des travailleurs Philippins: « très heureux de vous accueillir dans l'équipe Jonas, Mark, Eric, Danilo et Dennis ».



ll y a déjà quelques mois, l'équipe des ressources humaine est allée à Madagascar afin de recruter 11 Malgaches qui intégreront un emploi chez le manufacturier Garant GP.

ses nouveaux arrivants. Bien que la maire Frédéric Jean se soit montré prudent sur ledit projet, « il est clair que nous sommes intéressés » offrant une réponse à la demande de l'Association de l'aide à l'immigration de la MRC de Montmagny qui piloterait un tel projet.

Le projet demeure conditionnel à 4 prérequis, dont le principal vient d'être rempli par la Municipalité, soit l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation d'un développement domiciliaire incluant cette unité de logements pour nouveaux arrivants. (voir texte de José Soucy «Saint-François s'active pour bonifier son offre domiciliaire» en page de l'édition de février 2023).

cho de Saint-François

Mars

-

Sont retournés vers le Père...

Monsieur Paul-Émile Blais décédé le 2 février 2023, à l'âge de 84 ans



à l'Hôpital de Montmagny. Il était le fils de feu monsieur Gérard Blais et de dame Yvonne Samson. Il demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il laisse dans le deuil; ses frères et sœurs: feu Rita (feu Paul-Eugène Talbot), feu Jean-Guy (feu Maria Simoneau), feu Raymond, feu Cécile, feu Marcel, feu René (Monique Chamberland),

ainsi que ses neveux et nièces, autres parents et ami(e)s. Les funérailles seront célébrées ce samedi 4 mars à 14 h en l'église de Saint-François. L'inhumation aura lieu ultérieurement au cimetière paroissial.

Madame Gertrude Breton Allaire décédée le 7 février 2023 à l'âge de



93 ans à l'Hôpital de Montmagny. Elle s'est éteinte paisiblement et entourée des siens. Elle était l'épouse de monsieur Léopold Allaire de Saint-François- de-la-Rivière-du-Sud, depuis 72 ans. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Lise (Pierre), Céline (Mark), Suzanne (Réjean), Claude (Martine), Johanne (Denis) et

Martin ainsi que sept petits-enfants et quatre arrière-petites-filles. Seront aussi rappelés à sa mémoire, ses frères et sœurs, feu Alice (Jean-Claude), feu Jean-Marc (feu Huguette), feu Charles (Rolande), Dominique, Claire, Noëlla, Louise (Luc). De même que ses beaux-frères et belles-sœurs, feu Roger (feu Marie), feu Robert (feu Thérèse), feu Bernadette (feu Adélard), feu Yvonne (feu Robert) et Cécile (feu Jean-Jacques). De même que de nombreux neveux, nièces, cousins (es) des familles Allaire/Breton et plusieurs amis (es). Le service religieux a été célébré le vendredi 24 février 2023 en l'église Saint-François suivi de l'inhumation au cimetière paroissial.



Services anniversaires en mars

Les services anniversaires en mars sont:

- † Rosanne Martineau
- † Joseph-Aimé Blais



MONTMAGNY BELLECHASSE L'ISLET-SUD Jean Normand, T.D.L.
Pierre Normand, T.D.L.

116, avenue Sainte-Julie Montmagny (Québec) G5V 2M1 T **418 248-0545** Sans frais : 1 888 248-0545

Sans frais: 1 888 248-0545

La chronique du pompier SERVICE INCENDIE ST-FRANCOIS - ST-PIERRE



Rapport d'inspection résidentiel

par Jacques Théberge, directeur incendie
Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud



Toujours soucieux de la sécurité de nos citoyens, le Service incendie de Saint-François doit garder actif le rapport d'inspection résidentielle afin de maximiser la sécurité sur son territoire. Le ministère de la Sécurité publique nous demande de sensibiliser la population à vérifier leurs équipements de sécurité dans le but de maximiser votre sécurité.

Afin de minimiser les coûts reliés aux inspections incendie, le Service incendie en collaboration avec les conseils municipaux demandent aux citoyens de se responsabiliser en remplissant le rapport d'inspection et en nous le retournant soit par la poste ou par courriel à info@ stfrancois.ca ou en le déposant au bureau municipal et ce pour le 31 mars 2023.

Pour les propriétaires de bâtiments à logement résidentiels vous devez photocopier le rapport d'inspection et en faire parvenir une copie à chaque logement pour qu'il le remplisse et nous le faire parvenir par la suite. Vous aurez aussi la possibilité de le remplir en ligne sur le site de la municipalité de St-Francois et de la caserne via Facebook.

Ces rapports sont d'une importance capitale pour votre Service incendie dans le but d'informer nos pompiers d'un danger lors d'une intervention chez vous ou de maximiser la rapidité de l'intervention. Ce rapport fait un rappel et remet à jour l'efficacité de vos équipements de sécurité ex : avertisseur de fumée, extincteur portatif détecteur de monoxyde de carbone etc.

Dans le but de répondre à toute la population, la visite de pompiers sera toujours disponible en cochant la case du formulaire. Si le rapport n'est pas rempli la visite des pompiers sera faite sans préavis afin de répondre aux exigences ministérielles.



Ne vous laissez pas mordre!

Vous avez survécu au grand froid les 10 et 11 février? Vous savez que le froid peut parfois être mordant au point de vous infliger des engelures sévères. Tenez-vous loin et restez au chaud en répondant à nos sondages. Chaque semaine, un nouveau sondage vous est proposé sur des sujets variées. Allez sur la page d'accueil https://echosf.org/ et faites aller vos doigts en répondant à la question de la semaine. C'est tout de même mieux que de se les faire geler!

TOUS LES MOYENS SONT BONS pour régler votre adhésion à titre de membre de *L'Écho de Saint-François*. Mais le meilleur moyen reste encore de mettre votre cotisation dans une enveloppe en y aposant votre nom pour la déposer par la suite dans la boîte de *L'Écho* à l'entrée de la Maison de la paroisse ou encore d'appeler l'un ou l'autre des adminsitrateurs qui se fera un plaisir d'aller la cueillir. Vous trouverez leur coordonnée téléphonique en page 3. • •











FENESTRATION ROYING.

418-291-2512

RÉNOVATION GÉNÉRALE COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE ET SPÉCIALISTE RÉPARATION INSTALLATION PORTES ET FENÊTRES

fenestrationroy@gmail.com



Avantis Coopérative

Pour tous vos travaux de renovation

QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop



RBQ : 5737-2690-01

FERBLANTIERS COUVREURS
BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER
TOIT MÉTALLIQUE
DÉNEIGEMENT DE TOITURE
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR





INNOVATOIT.COM f



418.554.4352 (24/2

La vie sur une ferme n'est pas toujours un long fleuve tranquille

La vie d'agricultrice et d'agriculteur n'est pas toujours évidente. Il peut arriver que vous vous sentiez moins bien qu'à l'habitude.

par Alexandra Lapointe, travailleuse de rang en
Chaudière-Appalaches / travailleuse sociale ACFA*



Il est alors possible d'observer plusieurs signaux de détresse chez vous-mêmes ou un proche:

- baisse de moral,
- perte de motivation,
- baisse d'énergie,
- problèmes de sommeil,
- hausse des symptômes de stress,
- agressivité,
- perte de patience,
- sauts d'humeur,
- changement de comportement,
- pensées de découragement allant parfois jusqu'à des idées suicidaires, etc.





Des problématiques qui allument ces signaux de détresse

Ces signaux d'alarme peuvent survenir lorsque vous rencontrez diverses problématiques:

- problèmes financiers et/ou surcharge de travail liés à l'entreprise,
- conflits familiaux dans un transfert de ferme ou entre les associés,
- remise en question professionnelle,
- événement tragique,
- retraite ou perte de la ferme, etc.

Un service d'aide pour vous

Si vous vous reconnaissez, n'hésitez surtout pas à faire une demande d'aide ou à référer quelqu'un à l'organisme Au cœur des familles agricoles. Vous resterez anonyme si vous le désirez lors d'une référence.

Moi-même, Alexandra Lapointe, travailleuse de rang, ainsi que ma collègue Lysa-Pier Bolduc, couvrons toute la région de Chaudière-Appalaches.

Nous pouvons vous offrir du soutien individuel, de couple ou familial, et ce à distance (téléphone, vidéoconférence) ou en présentiel (au domicile, à la ferme ou autre lieu pertinent).

Notre accompagnement psychosocial est gratuit, confidentiel et volontaire. Coordonnées : 450-768-6995 ou au acfa@acfareseaux.qc.ca

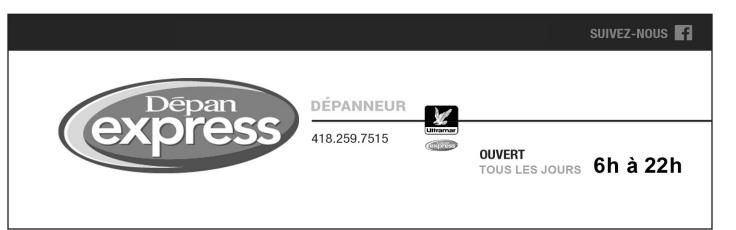
* ACFA est le réseau québécois Au cœur des familles agricoles



Mars



(R.L.) Ariane Jolivet chez les 18-22 ans et Jeffrey Martineau chez les 23-29 ans ont remporté dans leur catégorie d'âge les prix de participation au sondage Les contenus consommés et les plateformes sur lesquelles ces contenus sont consommés. Ariane Jolivet remporte donc 2 entrées pendants deux mois au Centre Gym Santé. Elle est accompagnée ici de M. Mario Marcoux. Pour sa part, Jeffrey Martineau est allé voir avec une personne de son choix le spectacle de l'humoriste Thomas Levac le vendredi 27 janvier à Montmagny. Il a remporté de plus une carte de cinéma 5 entrées. Le tout étant une gracieuseté de Les Arts de la scène de Montmagny. Il est ici en présence du président de L'Écho de Saint-François au moment de la remise du prix. Félicitations à nos deux gagnants et merci à toutes celles et ceux qui ont répondu au sondage. Les données ont été analysées et serviront au cours des prochaines semaines à créer des contenus mieux adaptés à notre lectorat âgé de moins de 35 ans le moins. 🍥



Des remerciements

En novembre dernier, les membres Fermières se sont réunies pour le dîner annuel de Noël. Nous tenons donc à remercier le personnel du restaurant L'Arrêt Stop pour leur chaleureux accueil et la qualité du repas offert.

🙇 par Nicole Bonneau

Cercle de fermières de Saint-François

Nous remercions également la menuiserie Albert Proulx pour les prix de présence offerts gracieusement. Les heureuses gagnantes du tirage au sort sont : mesdames Ginette Gendron, Monique Blais, Jeanne Thibault et Claudine Blais.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à trois nouvelles membres, soit mesdames Josée Martineau, Francine Martineau et Natasha Genest.

Nous rappelons à nos membres qu'une réunion administrative se tiendra le mardi 14 mars 2023 à 13h30. Il s'agit de la dernière réunion avant l'assemblée générale annuelle de juin. Les activités d'avril et mai seront communiquées lors de cette réunion. On vous y attend! •

Nomination de Anne Guichard

La municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a le plaisir de vous informer de la nomination de madame Anne Guichard à titre de directrice adjointe à la gestion de projets. Madame Guichard est diplômée universitaire en administration des affaires et entrepreneuriat et possède quelques années d'expérience en service publique et en entreprise privée.

Elle a su se démarquer parmi tous les candidats et can-



didates retenus pour son dynamisme et ses expériences de travail ayant des affinités avec le monde municipal.

Madame Guichard est officiellement entrée en fonction le 9 janvier 2023.

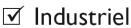
Le conseil municipal, la direction et le personnel lui souhaitent la plus cordiale bienvenue parmi nous. Vous pouvez la rejoindre par téléphone au 418 259-7228 poste 202, par courriel à adj@stfrancois.ca, ou par Facebook.











R. B. Q. 8110-0398-16



418 259-7440 téléc. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général 300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer



418 248-4884

116, BOULEVARD TACHÉ OUEST MONTMAGNY (OUÉBEC)







Les produits métalliques Roy Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

> TÉL.: 418 259-2711 FAX: 418 259-2931

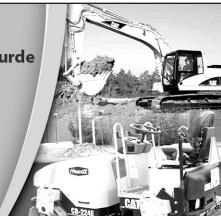
www.roymetalinc.com
Nous recrutons

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



- Pavage Excavation
- Location de machinerie lourde
- Travaux en génie civile
- Résidentiel et commercial

230, 6° avenue Montmagny (Québec) G5V 3Y7 Tél.: 418-248-0937 Fax: 418-248-8806 info@jrmorin.com



La chapelle des Prairies accueillera son évêque

La chapelle des Prairies sera l'hôte d'une célébration qui sera présidée par l'évêque du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, M^{gr} Pierre Goudreault.

🙇 par Raynald Laflamme

Sixième évêque de notre diocèse, Mgr Pierre est attendu le samedi 25 mars à 19h. Il présidera alors l'Annonciation du Seigneur, en compagnie des co-célébrants, l'abbé Jacques Simard et l'abbé Éric-Hervé Diby. La fête de l'Annonciation commémore l'annonce faite par l'ange Gabriel à Marie de sa maternité prochaine. Le messager de Dieu l'avertit qu'elle donnera naissance à un enfant s'appelant Jésus et qu'il est le Messie attendu par le peuple juif, venu libérer Israël et restaurer le lien avec Dieu.

La communauté chrétienne est donc convié à se joindre à lui pour vivre ce moment d'accueil et de partage. Proche de l'équinoxe de printemps et commémorée durant la Semaine Sainte, c'est-à-dire juste avant la célébration Pâques, la fête de l'Annonciation célèbre aussi le commencement d'une nouvelle ère.

Déjà 5 ans à la tête de notre Église

Le 8 décembre 2017, le pape François le nommait évêque titulaire du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il a été ordonné le 10 mars 2018 en la cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière par Monsieur le Cardinal Gérald-Cyprien Lacroix. L'évêque émérite du diocèse, Mgr Yvon Joseph Moreau à qui il a succédé, et Mgr Dorylas Moreau, évêque du diocèse de Rouyn-Noranda, agissaient comme co-consécrateurs.

Un peu d'histoire

«Le 29 janvier suivant, l'abbé Louis-Henri Paquet prenait la relève comme curé. Il avait déjà à son crédit la construction de l'église de Ste-Justine de Dorchester. Il dotera « Les Prairies » de sa chapelle, mettant toute son âme à prêcher et à prier pour hâter les choses. De plus, il avait fait la promesse que si tous les jeunes de St-François engagés dans l'armée, revenaient sains et saufs, le bâtiment serait érigé à la gloire de la Vierge Marie, puisque avant de partir pour l'Europe, il les lui avait tous consacrés.

«On érigea d'abord un Calvaire à l'intersection des

routes Les Prairies - St-Raphaël en 1945. Cette même année, le cardinal Villeneuve vint tracer une croix devant le site de la future construction, sise près de l'école du rang numéro 7, sur un terrain donné par M. Léon Simard. À la



suite de cette visite inattendue, la générosité des paroissiens s'accentua et en décembre 1946 arriva le décret d'érection dispensé par l'Archevêché de Québec.

«Les ouvriers commencèrent les travaux d'excavation le 12 août 1947 sous la direction de M. Anatole Rov. Tout alla si bien que le 25 août la charpente était levée. On travailla alors avec entrain pour loger le bâtiment pour le 8 décembre, fête de l'Immaculée, jour projeté pour la première messe. La croix du clocher ayant été posée le 21 novembre de la même année.»

Ce texte historique rédigé par l'abbé Jacques Simard en septembre 1956 est tiré du site Internet de la Fabrique Saint-François-de-Sales (www.fabriquesaintfrancois.com). •







DEE GOURE DISDUCTION BENEFIT BENEFIT BE

par Ismaël Leclerc et Juliette Jean

Deux semaines bien spéciales ont eu lieu pour les élèves de l'école. Du 13 au 17 février, durant leurs périodes d'éducation physique, les élèves ont eu le plaisir d'aller faire de la raquette. La semaine suivante, du 20 au 28 février, ils ont eu la chance d'aller patiner avec leurs amis et le professeur d'éducation physique. Les parents sont venus aider les jeunes pour attacher les patins. Tout cela a été vraiment amusant.



Laurent Duvernay Tardifs'est adressé aux élèves du 3e cycle par Gabrielle Coulombe et



Crédit photo: Alejandro Escamilla

par Gabrielle Coulombe et Léa-Rose Marceau

La persévérance scolaire se célèbre du 13 au 17 février dans nos écoles au Québec. C'est le moment de souligner l'importance de la persévérance dans ce que réalisent les élèves. Le 15 février, les élèves du 3e cycle, ont eu le plaisir d'assister virtuellement à la conférence de Laurent Duvernay Tardif, le porte-parole. Durant toute cette semaine, nous avons portéune boucle verte et blanche pour célébrer l'importance de persévérer même si c'est plus difficile ou que nous n'avons pas le goût.

NOTRE SÉCURITÉ DÉPEND DE VOTRE CONDUITE - FAITES ATTENTION À NOUS

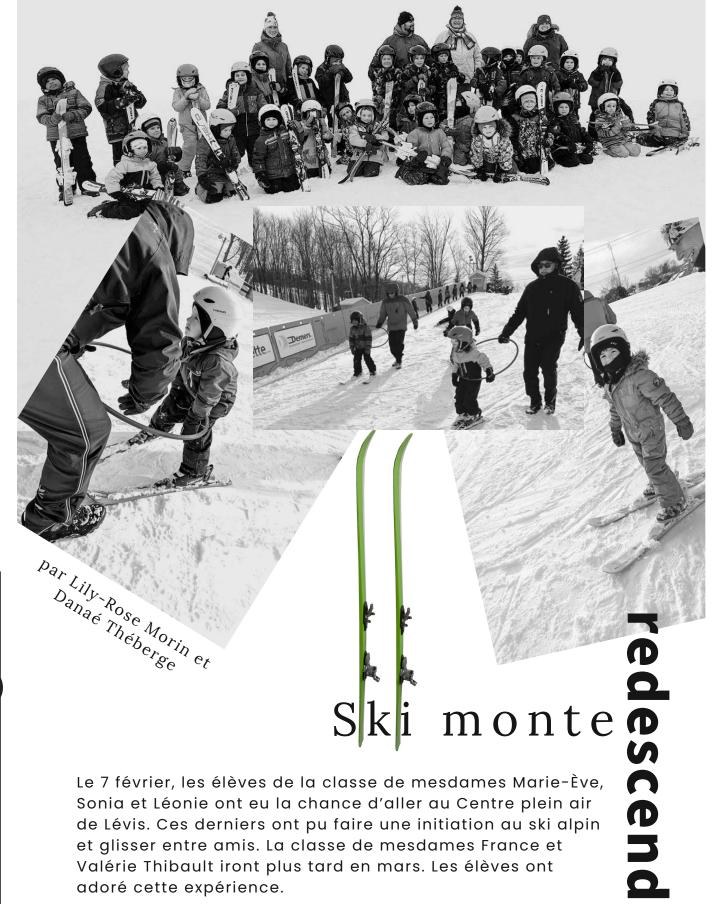
par Léa-Rose Marceau et Gabrielle Coulombe



Du 30 janvier au 10 février, nous avons souligné la sécurité dans le transport scolaire. Nous faisons ces journées dans le but de sensibiliser les gens à la sécurité lorsqu'ils croisent des autobus scolaires.

En faisant ce texte, nous voulons vous faire comprendre que quand un enfant marche sur le trottoir, il faut lui faire attention. Quand l'autobus fait son arrêt pour aller chercher un élève, vous devez vous arrêter pour la sécurité de l'enfant et de la vôtre.

Merci de respecter la sécurité de nos enfants.



Un nouveau local à la Maison de la paroisse en libre accès pour les livres usagés

Au moment où vous lirez ce message, le sujet en titre pourrait ou non être déjà disponible.

Dès que l'installation finale de l'ascenseur à la Maison de la Paroisse sera complétée, la Municipalité a acceptée de mettre à la disposition de La Bibliothèque du Rocher le local 308, situé à la droite de la sortie de l'ascenseur au 3e étage.

Un service en libre accès

Nous y installerons une bibliothèque remplie de livres usagés qui seront mis à votre disposition GRATUITEMENT. Comme dans le cas de nos 4 boîtes à livres aucune forme de contrôle, ni date de retour ne sera imposé.

Si vous ne désirez que consulter certains de ces livres, il sera possible de le faire puisque quelques tables et chaises seront disponibles à cette fin.

Un service de plus

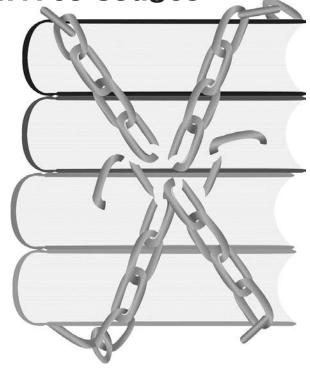
Ce nouveau service ne remet en question ni les opérations régulières de la Bibliothèque ni la réouverture de nos 4 boîtes à livres dès que les conditions climatiques le permettront.

Un endroit où déposer vos livres

Si vous avez à la maison des livres usagés relativement récents et en bonnes conditions et que vous désirez vous en départir, vous pourriez les y déposer.

Pour suivre l'évolution de ce dossier, consultez le compte Facebook de la Municipalité où la date de mise en opération de ce nouveau service sera publiée dès sa finalisation.

> Source : L'équipe de Bénévoles La Bibliothèque du Rocher Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud





NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIOUE

NOUVELLE ADRESSE 37, AVENUE BÉLANGER MONTMAGNY QC G5V 2X4

Téléphone: 418 259-1300 Téléc.: 418 259-2101 Llachance@notarius.net

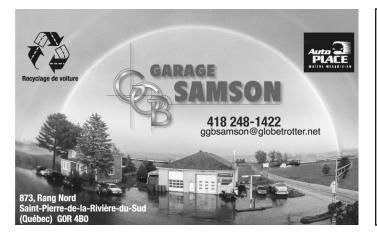




WWW.CENTREDENTAIREHUDON.CA HUDON 5, BOULEVARD TACHÉ EST BUREAU 300 • MONTMAGNY









Jacques Dumont

Conseiller absent le mardi

6101, rue des Moissons Lévis (Québec) G6Y 0T2 T 418 833-2133 F 418 833-6658 www.rinfretvw.com jacques.dumont@rinfretvw.com







EXCAVATION RÉSIDENTIELLE, AGRIGOLE ET FORESTIÈRE

- Drainage
- Enrochement
- · Aqueduc et égout
- · Chemin forestier
- · Et bien plus encore





SPÉCIALISÉ EN INSTALLATIONS SEPTIOUES DE TOUS GENRES





VENTE ET TRANSPORT EN VRAC

- Pierre
- Tuff
- Gravier Sable
- · Terre à pelouse • Terre à jardin





418 248 2585

www.joncasetfreres.com

BIÈRES DE MICROBRASSERIE

Plus de 50 variétés

Découvrez nos fruits et légumes



Propane Rapid Gaz Point de dépôt et cueillette Purolator

alimentation

ST-FRANCOIS

LUNDI AU MERCREDI - 6 h à 20 h JEUDI AU VENDREDI - 6 h à 21 h SAMEDI - 7 h à 21 h DIMANCHE - 7 h à 20 h

Chloé et Simon-Pierre pour vous servir

(f) Dépanneur Servi-Express St-François

418-259-1234

335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS



Surveillez nos offres de mets préparés en épicerie Notre comptoir viande vous attend





AGENCE

Le froid n'arrête pas les anciens



Une semaine après la plus importante bordée de neige de l'hiver qui avait reporté ce match amical des 35 ans et plus, le Match des Anciens s'est finalement joué dans la froidure ce vendredi 24 février en soirée. Après près de 90 minutes à l'extérieur dont deux 30 minutes chronométrées, les Blancs l'ont finalement emporté 11 à 8 sur les Noirs grâce à leur gardien de bout. Les Noirs ont le plus de tir au filet mais ont manqué d'opportunisme. Pour regardez quelques séquences vidéos du match, consultez la page Facebook de *L'Écho* à **www.facebook.com/EchoStFrancois** . •

L'ÉDUCATION DES ADULTES MYTHE OU RÉALITÉ?

« Les élèves sont laissés à eux-mêmes avec leurs cahiers.»



Mythe! Les enseignants sont disponibles pour répondre aux questions des élèves. Une certaine autonomie est attendue de la part des élèves et ils doivent demander l'aide de l'enseignant quand ils en ressentent le besoin. Aussi, des services d'orientation et d'information scolaire, psychoéducation et d'orthopédagogie peuvent soutenir au besoin les élèves.

Sources: Éric Boisvert, c.o. et Espace Parents

Inscription 418 248-0181 poste 8304

ceamontmagny-lisletnord.cscotesud.qc.ca/inscription











La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud, située dans la MRC de Montmagny, bénéficie d'une économie florissante qui repose à la fois sur la prospérité de l'ensemble de ses entreprises agricoles, manufacturières et de divers services. Le dynamisme de la localité se révèle également dans la panoplie d'activités offertes, et par un nombre impressionnant d'organismes qui œuvrent au sein de la collectivité. La municipalité compte une population d'environ 1637 citoyens et accueille continuellement des jeunes familles, des retraités, des travailleurs et des personnes issues de l'immigration qui sont attirés par des emplois de qualité et par un développement résidentiel des plus intéressants.

La Municipalité est la recherche d'un(e):

Responsable des loisirs et de la vie communautaire afin de compléter son équipe.

Principales fonctions

Sous la responsabilité de la directrice adjointe gestion de projets, la personne responsable des loisirs et de la vie communautaire, coordonne et supervise les opérations reliées aux activités communautaires, sportives, récréatives et culturelles de la municipalité. Il ou elle devra mettre en place des programmes d'activités et évènements adaptés aux citoyens de tous âges, et ce, en complémentarité avec les organismes et bénévoles du milieu.

- Planifie, organise, encadre et évalue la programmation annuelle et saisonnière des évènements et activités récréatives, sportives, culturelles et communautaires de la municipalité;
- Soutient les comités et les groupes communautaires œuvrant au sein de la municipalité;
- Élabore un plan de communication et un calendrier annuel pour promouvoir les activités et évènements de la municipalité et des organismes;
- Assure la gestion des outils de communication pour les évènements des loisirs et de la vie communautaire;
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques liées à son service;
- Planifie, organise, et coordonne les activités du camp de jour;
- Assure la supervision et l'encadrement du personnel tel que pour le camp de jour:
- · Assure la recherche et l'encadrement des bénévoles;
- Toutes autres tâches connexes demandées par la direction.

Profil recherché

- Formation en loisirs et activités communautaires et/ou expériences connexes;
- · Expérience dans un poste similaire, un atout;
- Avoir une excellente maîtrise des outils informatiques et réseaux socialis.
- Avoir une excellente maîtrise du français écrit et oral;
- Aimer travailler en contact avec le public et en équipe;
- Être responsable et organisé.

Conditions de travail

- Poste à temps plein, de jour (35 heures / semaine)
- Conciliation travail/famille
- Possibilité de travailler de soir ou de fin de semaine, à l'occasion, lors d'évènements
- Poste permanent
- Rémunération établie selon l'expérience et les compétences
- Entrée en fonction : dès que possible

Pour faire parvenir votre curriculum vitae ou pour plus d'information

Anne Guichard adj@stfrancois.ca 418-259-7228 poste 202



Matchs à domicile - Aréna Montmagny

.... Mercredi 1er mars 19:00

Phoenix de Montréal L'EVEREST DE LA CÔTE-DU-SUD

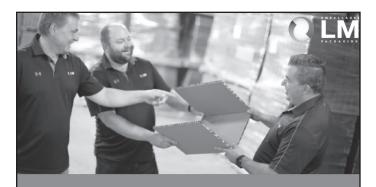
Dimanche 5 mars

Collège français de Longueuil L'EVEREST DE LA CÔTE-DU-SUD

___ Lundi 6 mars 19:00

Rangers de Montréal-Est L'EVEREST DE LA CÔTE-DU-SUD

Une commandite de votre journal communautaire

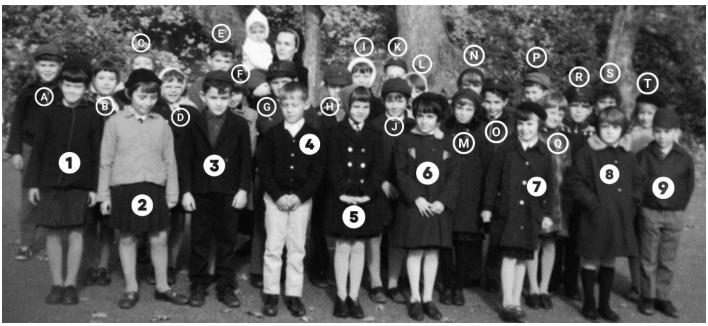


Emballages LM recrute

- lournalier de production
- Opérateur de production
- Conducteur de chariot élévateur
- Entretien des cours et hâtiments
- Superviseur de production
- Représentant des ventes internes
- Généraliste en ressources humaines

RH@EMBALLAGESLM.COM 418-259-7710 POSTE 254

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, GOR 3A0

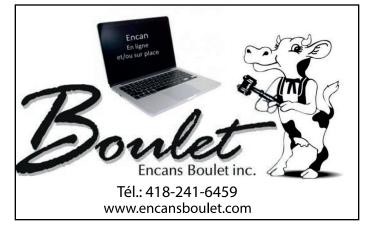


(R. L.) On progresse - trois nouveaux élèves ont été identifiés + la jeune enfant dans les bras de la religieuse Il s'agrit de Marie Guimont. Il reste encore des élèves à identifier de la de 3° année de soeur Pauline Thivierge. Cette photo partagée par Claudine Blais doit se révéler davantage. Voici la liste des noms à jour. Par ordre numérique: 1 Claudine Blais 2 Laurette Fiset 3 Daniel Vézina 4 Marc Laflamme 5 -NI 6 Denise Lacroix 7 Jacynthe Corriveau 8 Jocelyne Allaire 9 NI. Par ordre alpha: A Michel Théberge B NI C NI D Céline Gourgues E Michel Lamonde F Geneviève Morin

G Ghislain Allaire H Michel Montminy I Clémence Garant J Chantal Martineau K NI L NI M - Ginette Roy N NI O Renaud Guimont P NI Q Sylvie St-Pierre R NI S NI T NI. La possibilité d'erreur est présente. Si vous en constater, nous en avertir. Pour les personnes non idetifiées, communiquez les noms avec leur idetifiant alphanumérique à : echosf@videotron.ca. Merci d'enrichir notre mémoire collective.
** NI : non identifié(e)**







Un portrait de femmes déterminée de l'époque

Titre: Des secrets en héritage

Auteure: Lise Bergeron 356 pages

Publié le 13 février 2023

Une critique de Léon Jalbert

Saint-Marc des Carrières, mai 1912

Résumé

Le roman s'amorce par les funérailles de Frédéric Morin, l'époux d'Hélène, une jeune veuve, mère de 7 enfants, dans la mi-trentaine qui est inconsolable. Son mari a été écrasé sous une tonne de pierres à la mine où il travaillait. Heureusement, le jeune couple avait tout prévu et possédait une assurance sur la vie de Frédéric ainsi que des économies.

Au fil des semaines à la suite de ce drame, Hélène découvre que son mari la trompait et avait dépensé à son insu toutes les économies du couple et annulé la police d'assurance. Malgré tout, Hélène peut compter sur Benoit, un ami du couple depuis l'adolescence. Elle ignore cependant que son confident l'aime depuis toujours.

Hélène ne peut alors que relever ses manches et besogner de l'aube au crépuscule pour assurer la survie des siens.

Benoit de son côté la soutient du mieux qu'il peut mais parviendra-t-il à conquérir le cœur de celle qu'il a toujours aimé en silence?

Commentaires

Lise Bergeron, comme à son habitude, nous présente une histoire touchante et des personnages bien campés. Des secrets en héritage

Toman

LES ÉDITIONS JCL

L'auteure nous brosse un portrait de femmes déterminées de l'époque qui, malgré la misogynie des mâles de cette période de notre histoire, savaient relever les défis et vaincre tous les obstacles qui se présentaient sur leur chemin. À Lire!







(4)



RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

Frédéric Jean Maire

- .. Travaux publics
- ∴ Eau potable
- .. Déneigement



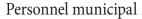
Mélyssa Talbot-Blais Conseillère siège nº 1

.. Office municipale d'habitation



Sandra Proulx Conseillère siège nº 2

.. Loisirs et vie communautaire



Directeur général et secrértaire-trésorier Jean-Eudes Gaudet

201



Jean-Guy Saint-Pierre Conseiller siège n° 3 : Sécurité incendie

Directrice adjointe

Linda Guimont # 200

Directeur des incendies et Premiers répondants

Jacques Théberge 418-241-6880



Jean-Yves Gosselin Conseiller siège n° 4

- .. Comité consultatif d'urbanisme
- .. Société de développement
- .: Régie inter-municipale Anse-à-Gilles
- ∴ Politique familiale et aînés

Inspectrice municipale

Aminata Ongoiba 259-7228 # 204 _ 248-5985 # 348



Chantal Blanchette Conseillère siège nº 5

- .: Ressources humaines
- :. Gestion municipale
- .. Loisirs et vie communautaire

Responsable des Travaux publics

Félix Paré # 300

Directrice adjointe à la gestion de projets

Anne Guichard # 202

© 418-259-7228

- info@stfrancois.ca
- facebook.com/stfrancoisdelarivieredusud



- Isabelle Furlotte Conseillère Siège nº 6
- .. Comité d'établissement, La Francolière
- .. Habitations patrimoniales

•

•

•

•

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue MARDI, le 24 janvier 2023, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt-heures.

À laquelle sont présents : Messieurs Frédéric Jean, Maire, Jean-Yves Gosselin et Jean-Guy St-Pierre; Mesdames Chantal Blanchette, Sandra Proulx, Melyssa Talbot Blais. Absence motivée : Isabelle Furlotte.

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du Conseil. Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 5 décembre 2022 sans modification.

4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 20 DÉCEMBRE 2022 À 19H00

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le mardi 20 décembre 2022 à 19h00 sans modification.

5 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2022 (SUITE)

Hydro-Québec,		
Usine de filtration	5814,67	
Caserne incendie	440,83	
Garage	685,58	
Poste surpresseur		
Enseigne 4 chemins		
Poste Ass. Morigeau		
Parc Olivier Tremblay	50,64	
Compteur d'eau St-Pierre		
Poste Ass. Village	1988,60	
Maison Paroisse	994,04	
Maison Paroisse (nv)	452,73	
Pavillon Bédard	76,13	
2, 5 ^e rue Est	64,87	
Climatisation Loisirs	645,92	
Éclairage public	830,13	
Loisirs	2008,22	14479,03
Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage	172,61	
Vidéotron,		
Bureau	156,18	
Garage	103,02	
Usine filtration	104,72	
Surpresseur St-Pierre	36,11	
Loisirs	170,51	
Bibliothèque	104.98	675,52
Energir		
Garage	365,09	
Maison Paroisse	1225,48	
Loisirs	1464,03	

		Caserne	246,41	3301,01
M		VISA,	46.00	
TAT		Google		
U		Apple Music		
U		Ebay, pieces Garage		
N		Amazon, pièce Garage	63,97	
I		RACJ, permis réunion	30.25	1570 63
T		Me Myriam Couillard en fideicommis, achat terrain René Fiset	50,25	276240.00
1		CPE Enfant Bonheur, mise de fonds		
		REMB. CELLULAIRE de décembre 2022	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
\mathbf{C}		Jean-Eudes Gaudet	25.00	
•		Réjean Pellerin		
I		Maxime Blais		
-		Stéphane Chouinard		100,00
P		Chantal Blanchette, remb. factures Parade Noël		196,43
		Stéphane Chouinard, remb. frais déplacement 34km		14,62
A		Félix Paré, remb. frais déplacement 15km		6,45
_		Marc-André Paré, hon. prof. offre d'emploi dga et chargé projet		977,29
\mathbf{L}		Raymond Chabot Grant Thornton, hon. prof. audit intérimaire		4599,00
		Enercycle, enfouissement novembre 2022		3512,22
I		MRC de Montmagny	1270.00	
-		Mise à jour politique familiale 2e versement		
T		Inspection incendie juin à octobre 2022		2504.10
		Tonnage octobre 2022		
É		Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL L'Écho St-François, publication	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1427.10
		Ville de Montmagny, examens et instructeurs (2 pompiers)		
		Éditions petite mine inc., 50 cahiers prévention à colorier préscolaires (service incendie)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	93 38
		Les Concassés du Cap, conteneur Garage		
D		Groupe Corriveau EPC, réparation anti-refoulement (usine)		479 11
D		Vigneault Montmagny, botte de travail, veste, salopette (Eric H)		679,16
\mathbf{E}		Camion Globocam, pièces camion Freightliner		
L		Boivin & Gauvin, caméra thermique (service incendie)		8456,41
		Groupe vigil, remplacer module cellulaire (usine)		519,99
		Philippe Gosselin & Ass., 580,2 litres à 1,8261 diesel		
C		MS2Contrôle, compteur d'heures Redington		
S		6Tem TI, support sur place		
•		Robitaille Équipement, couteau excavatrice		
A		Pneus André Ouellet, pneus pick-up Dodge		
•		Jean-François Bonneau, feux d'artifices Parade Noël		
I		Les Serres Fleuri-Cap, 2 sapints 12' Javel Bois-Francs inc., chlore		
TA T		Unibéton, 70,83 sable et sel à 27,70\$		
N		Pavage UCP inc., libération de la retenue		
æ		Nadia Bouffard, remb. factures Halloween et Parade Noël		
T		Philippe Gosselin & Ass., 407,2 litres à 2,0171 diesel		
		Les Concassés du Cap, conteneurs Garage		
•		FQM Services, implantation nouveau rôle d'évaluation		
	-	Boulanger Dolan Denault, hon. prof., promesse d'achat 597, ch. St-François Ouest		
F		Service Réparation JP, réparer aluminium patinoire		258,69
		La Chèvre et le Chou, paniers cadeaux		
R		Jessica Lebrun, entretien école Lafrancolière (5 à 7)		
		Extincteurs Montmagny, batterie (usine d'eau potable)		
A		Répartech Montmagny, remplacement clavier (serv. Incendie)		
		René Samson, réparation (usine d'eau potable)		
N		St-François Pharma, certificats cadeau paniers Noël		
± 1	_	Dépanneur Servi Express, chèques cadeau panier Noël		2000,00 61 01
\mathbf{C}		TOTAL:		
3			•••••	
\mathbf{O}		COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2022 (SUITE) Ministre Payeny Oyéhea remise de décembre 2022		7711 70
V		Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2022.		
I		Ministre Revenu Québec, pension alimentaire décembre 2022	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2006 14
I		Retraite Québec, remise de décembre 2022		
S		Caroline Guimont, remb. facture Parade Noël.		
J	-	Isabelle Collin, remb.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	17,55
		factures Parade Noël 39,09, costume; 100\$ et frais déplacement 212km à 0,43= 91,1	6\$	230,25

•

•

•

•

•

•

M

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

6 ADMINISTRATION

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 286-2023DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

RÈGLEMENT NO 286-2023

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2023

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été présenté à la séance régulière du lundi 5 décembre 2022;

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023 a été adopté mardi 20 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2023 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite Municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

- 1. Qu'une taxe foncière générale de soixante-quatorze sous (0,74\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023 et prélevée pour bannée fiscale 2023 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale et autres.
- 2. Qu'une taxe foncière générale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023 et prélevée pour l'année fiscale 2023 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins du service de la sécurité publique qui comprend la police, les premiers répondants et la protection incendie.
- 3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement No 1421995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dix dollars (110,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2023, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
- 4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
- 5. Qu'une taxe de compensation au montant de cent trente dollars (130,00\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité:
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

dimensions	équivalent en bacs verts	prix par bac vert	total
Conteneur 1 v.c.	2	130,00	260,00
Conteneur 2 v.c.	4	130,00	520,00
Conteneur 3 v.c.	6	130,00	780,00
Conteneur 4 v.c.	8	130,00	1040,00
Conteneur 5 v.c.	10	130,00	1 300,00
Conteneur 6 v c	12	130.00	1560 00

Mars 202

• • • •

•

7.

8.

Mars	
2023	

Conteneur 7 v.c.	14	130,00	1820,00
Conteneur 8 v.c.	16	130,00	2080,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
- 6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-six dollars (56,00\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité:
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 ½ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

dimensions	équivalent en bacs bleus	prix par bac bleu	total
Conteneur 1 v.	.c. 2	56,00	112,00
Conteneur 2 v.	c. 4	56,00	224,00
Conteneur 3 v.	c. 6	56,00	336,00
Conteneur 4 v.	c. 8	56,00	448,00
Conteneur 5 v.	c. 10	56,00	560,00
Conteneur 6 v.	c. 12	56,00	672,00
Conteneur 7 v.	c. 14	56,00	784,00
Conteneur 8 v.	c. 16	56,00	896,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
- A) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- B) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) /unité soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, immeubles commerciaux et industriels dans le secteur desservi par l'aqueduc, pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) /unité soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, immeubles commerciaux et industriels dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale d'un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023 et prélevée pour l'année fiscale 2023 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- Qu'une taxe foncière spéciale d'un sou, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023 et prélevée pour l'année fiscale 2023 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- E) Qu'une taxe foncière spéciale de deux dixièmes, quatre centièmes et trois millièmes (0,00243\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023 et prélevée pour l'année fiscale 2023 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur les biensfonds ou immeubles imposables pour les fins de réfection de l'aqueduc et l'égout. (Règlement 279-2021).

R

Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-six dollars et cinquante sous (46,50\$) /unité soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, immeubles commerciaux et industriels desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout pour les fins de réfection de l'aqueduc et l'égout. Lorsqu'un immeuble n'est desservi que par l'aqueduc ou l'égout, le montant de la compensation sera réduit de 50% (23,25\$). (Règlement 279-2021).

CATÉGORIES D'IMMEUBLES

M

D

 \mathbf{E}

	Catégorie d'immeubles	Nombre d'unités
A.	Résidence unifamiliale	1 unité
B.	Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale	1 unité par logement
C.	Maison de chambres (gîte) incluant la résidence, ou résidence pour personnes âgées, ou résidence d'accueil, ou motel	1 unité plus 0,25 unité par chambre offerte en location
D.	Institution financière	2 unités
E.	Commerce d'alimentation, dépanneur	1 unité
F.	Casse-croûte	1 unité
G	Salon funéraire	1,5 unité
H.	Pharmacie	1 unité
I.	Bureau de poste	1 unité
J.	Atelier	1 unité
K	Salon de coiffure intégré à la résidence	0,25 unité
L	Garage	2 unités
M.	Salle des loisirs	3 unités
N.	Quincaillerie et meunerie sur même complexe	7 unités
O.	Industrie ou entrepôt sans compteur d'eau	7 unités
Р.	Industrie dont la consommation d'eau est contrôlée par un compteur d'eau	6 unités + 1 unité par 400 m³/an industrie de fabrication de meubles minimum de 27 unités fabricant d'outillages minimum de 32 unités industrie de fabrication d'étagères minimum de 29 unités
Q.	Commerce dont la consommation d'eau est contrôlée par un compteur d'eau	1 unité par 400 m³/an
R.	Exploitation agricole	1 unité par 6 unités animales maximum 25 unités
S	Commerce de service intégré à la résidence non spécifiquement énuméré	0,25 unité par commerce

9. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en

vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de cent trente-neuf dollars (139\$) pour une occupation permanente et de soixante-neuf dollars et cinquante sous (69,50\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange, autre que celles prévues au tarif de base, fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE I

- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles. si elles sont inférieures à trois cents dollars, en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues le 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et 1er octobre de l>année en cours.
- Qu'un intérêt au taux de dix-huit pour cent (18%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente

jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE II

•

•

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE III

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le Règlement 286-2023 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services municipaux pour l'année 2023.

6.2 DÉPÔT DES DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2022

Conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou le greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre, via le dépôt dans le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR), le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général et greffier trésorier dépose toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2022.

6.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2023

À chaque début d'année, le conseil municipal nomme un maire suppléant pour une durée d'un an, qui remplacera le maire en son absence ou à la demande de ce dernier.

Après analyse et discussion:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Jean-Yves Gosselin maire suppléant, pour l'année 2023 et ce jusqu'à son prochain remplaçant. Monsieur Gosselin ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

6.4 NOMINATION DU REMPLAÇANT(E) DU MAIRE À LA MRC POUR L'ANNÉE 2023

Afin de remplacer le Maire, au besoin, au sein du conseil des maires à la MRC, le conseil municipal doit désigner un membre du conseil, pour l'année jusqu'à son prochain remplaçant.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer madame Chantal Blanchette à titre de remplaçant(e) du maire au conseil des maires à la MRC afin de siéger en cas d'absence de ce dernier, avec droit de vote aux séances de la MRC pour le reste de l'année 2023. Madame Blanchette ayant accepté(e), cette nomination est maintenant effective.

6.5 NOMINATION DES CONSEILLER(ÈRE)(S) SUR DIFFÉRENTS COMITÉS OU ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2023

En début d'année, le conseil désigne des conseillers et conseillères afin de siéger sur différents comités ou organismes. La liste des organismes ou comité 2022 était la suivante :

Travaux publics, déneigement et eau potable; Ressources humaines et gestion municipale; Comité consultatif d'urbanisme (CCU); Société de développement; Régie intermunicipale Anse à Gilles; Loisirs et vie communautaire; Conseil d'établissement La Francolière; Politique familiale et ainés; Sécurité incendie; Habitations patrimoniales; Office municipale d'habitation (OMH).

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'entériner les nominations du conseil municipal au sein des comités ou organismes suivants pour l'année 2023;

Travaux publics, déneigement et eau potable : Frédéric Jean
Ressources humaines et gestion municipale : Chantal Blanchette
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Jean-Yves Gosselin

Société de développement : Jean-Yves Gosselin Régie intermunicipale Anse à Gilles : Jean-Yves Gosselin

Loisirs, vie communautaire, nouveaux arrivants et immigrants : Sandra Proulx et Chantal Blanchette

Comité d'établissement, La Francolière : Isabelle Furlotte Politique familiale et ainées : Jean-Yves Gosselin

Sécurité incendie : Jean-Guy St-Pierre Habitations patrimoniales : Isabelle Furlotte

Office municipale d'habitation (OMH) : Melyssa Talbot Blais

Santé et services sociaux : Melyssa Talbot Blais, Jean-Yves Gosselin, Frédéric Jean

3 • MSF

6.6 NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES POUR 2023

À chaque début d'année, le conseil nomme un inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an afin de veiller et de s'occuper du dossier des mauvaises herbes dans la municipalité lorsqu'une demande est formulée au bureau municipal par les contribuables.

Après analyse et discussion;

•

•

•

•

M

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

De nommer monsieur Jean-Guy St-Pierre à titre d'inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an ou jusqu'à son prochain remplaçant. Monsieur St-Pierre ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

6.7 NOMINATION DE MADAME ANNE GUICHARD AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE - GESTION DE PROJETS EN DATE DU 9 JANVIER 2023

À la suite de la parution publique et de plusieurs entrevues réalisées afin de combler le poste de directeur ou directrice adjoint(e) et gestion de projets, le comité de sélection propose donc au conseil municipal la candidature de madame Anne Guichard. Cette candidature répond en tous points aux critères recherchés pour ce poste.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la nomination de madame Anne Guichard au poste de directrice adjointe et gestion de projets selon les conditions de travail convenues entre les parties.

6.8 AJUSTEMENT ANNUEL DU SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2023

Annuellement, la Municipalité procède à la révision du salaire du directeur général.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder au réajustement du salaire du directeur général par une majoration de 7.895 pourcents selon l'entente convenu entre les parties.

6.9 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ADMQ 2023

L'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec. Elle rassemble quelque 1 100 membres répartis dans près de 850 municipalités de petite et de moyenne taille principalement.

Annuellement, le directeur souhaite faire partie de cette association pour les conseils, formations, échanges, etc. qu'elle offre à ses membres pour un montant de cotisation annuelle au montant de 495\$ taxes en sus.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de défrayer un montant de 495\$ taxes en sus pour l'adhésion 2023 à l'ADMQ pour le directeur général.

6.10 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À LA MRC EN MATIÈRE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les municipalités ont l'obligation d'offrir le service de transport adapté sur leur territoire découlant de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et ce, de manière à offrir aux personnes handicapées l'accès des moyens de transport répondant à leurs besoins;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud, d'assurer la pérennité, l'optimisation et l'amélioration des services de transport adapté dans un souci de vision régionale de développement;

CONSIDÉRANT que le dossier de transport adapté comporte de nombreux enjeux régionaux qui dépassent les limites territoriales de chaque municipalité de sorte qu'une délégation de compétence en faveur de la MRC de Montmagny s'avère être la décision la plus judicieuse pour assurer cette pérennité, optimisation et amélioration du service;

CONSIDÉRANT que les articles 468 à 469.1 de la Loi sur les cités et villes et les articles 569 à 624 du Code municipal établissent le cadre juridique à l'intérieur duquel les ententes intermunicipales doivent être élaborées et appliquées;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement approprié serait une délégation de compétence à la MRC de Montmagny par une entente intermunicipale avec les municipalités locales participantes;

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

De déléguer la compétence municipale en matière de transport adapté de la Municipalité de Saint-François de la Rivièredu-Sud, à la MRC de Montmagny, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

D'autoriser le Maire et le Directeur Général à signer une entente intermunicipale établissant les modalités et obligations des parties en lien avec la desserte du service de transport adapté sur le territoire de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud par la MRC de Montmagny. Ces modalités et obligations devront entre autres prévoir (clause de transi-

M

tion) le versement par la MRC de Montmagny à l'organisme Transbélimont Inc, des sommes qui lui sont dues en lien avec le service de transport adapté exécuté pour la période entre la prise d'effet de la délégation au 1er janvier 2023 et l'opérationnalisation du service régional de transport adapté.

De s'engager à verser à la MRC de Montmagny, à la suite du dépôt des prévisions budgétaires de l'année 2023 pour le service de transport adapté, la totalité de la contribution de l'année 2023 de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny, à la municipalité de Berthier-sur-Mer, à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud et à Transbélimont Inc.

6.11 SOUMISSION POUR LE CARNET DE SANTÉ POUR LA MAISON DE LA PA-ROISSE ET LE PAVILLON BÉDARD

La Municipalité a reçu de madame Marie-Josée Deschenes une proposition pour la réalisation d'un carnet de santé pour la Maison de la paroisse et le Pavillon Bédard.

La soumission pour les deux immeubles : 11497.50\$ taxes incluses.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter l'offre de la firme Marie-Josée Deschenes, architecte, pour la réalisation du carnet de santé des deux immeubles patrimoniaux au montant de 11 497.50\$ taxes incluses.

6.12 AJUSTEMENT DU COÛT MENSUEL DES LOYERS POUR 2023

Annuellement, la Municipalité procède à la révision du coût mensuel des loyers effectif le 1er juillet.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

De procéder à l'ajustement du coût mensuel des loyers pour 2023 en majorant de 15\$ le montant actuel de chaque loyer. Cette majoration prendra effet le 1er juillet 2023.

LOISIRS

Aucun sujet pour ce point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet pour ce point.

EAU - AQUEDUC -ÉGOUTS

Aucun sujet pour ce point.

10 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR DÉCEMBRE 2022

Le rapport mensuel du service des incendies pour décembre 2022 est déposé au conseil.

10.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR DES INCENDIES POUR 2023

À chaque début d'année, le conseil procède au renouvellement du mandat du directeur des incendies pour un an. Étant donné l'excellent travail de monsieur Jacques Théberge, et ce depuis maintenant plusieurs années, le conseil souhaite de la continuité.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

De nommer monsieur Jacques Théberge, directeur du service des incendies pour l'année 2023 ou jusqu'à son prochain remplaçant. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

10.3 NOMINATION D'UN GARDE FEU MUNICIPAL POUR 2023

À chaque début d'année, le conseil nomme un garde feu pour une période d'un an afin d'émettre des permis de feu à ciel ouvert dans la municipalité et de faire respecter la règlementation à cet effet. Une demande est formulée au chef pompier afin de s'occuper de cette tâche.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

De nommer monsieur Jacques Théberge à titre de garde feu municipal pour l'année 2023 ou jusqu'à son prochain remplaçant. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

Mars 2023

10 • MSF M

11 URBANISME

•

•

•

•

•

•

•

S

I)

 \mathbf{E}

M

11.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 287-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 111-1990 AFIN D'ENCA-DRER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE ARTISANALE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

AVIS est donné par Jean-Yves Gosselin, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal modifiant le règlement de zonage no. 111-1990 afin d'encadrer la pratique de l'agriculture artisanale dans le périmètre urbain et modifiant d'autre dispositions et je dépose le projet de règlement en ce sens avec le présent avis de motion.

11.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DERÈGLEMENT NO. 287-2023 MODIFIANT LE RÈGLE-MENT DE ZONAGE NO. 111-1990 AFIN D'ENCADRER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE ARTISANALE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement no. 287-2023 modifiant le règlement de zonage no. 111-1990 afin d'encadrer la pratique de l'agriculture artisanale dans le périmètre urbain et modifiant d'autres dispositions

12 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

12.1 DEMANDE DE DÉBOURSEMENT PROGRESSIF NUMÉRO 6 À L'ENTREPRISE LES CONSTRUCTIONS R. PARADIS POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE ANNEXE ABRITANT UN ESCALIER D'ISSUE ET UN ASCENSEUR

Les travaux d'installation d'une annexe abritant un escalier d'issue et un ascenseur sont en cours. Sur recommandation de l'architecte, monsieur Luc Fontaine, un déboursement progressif au montant de 139 920.72\$ taxes incluses est à débourser.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le déboursement progressif numéro 6 demandé pour les travaux d'installation d'une annexe abritant un escalier d'issue et un ascenseur, effectués par la compagnie Les Constructions R. Paradis au montant total de 139 920.72\$ taxes incluses.

12.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL (LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5%) RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES, TRAVAUX DE PAVAGE MANUEL ET MÉCANISÉ RÉALISÉS À L'ÉTÉ 2021

La municipalité a reçu le décompte progressif final (libération de la retenue de 5%) réception définitive pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur « Pavage UCP ».

Le montant payable à l'Entrepreneur s'élève à 10 972.91\$ (incluant les taxes).

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

De procéder au déboursement progressif final (libération de la retenue de 5%) au montant de 10 972.91\$ taxes incluses, pour la réception définitive des ouvrages, travaux de pavage manuel et mécanisé réalisés à l'été 2021.

13 CORRESPONDANCE

Aucun point.

14 VARIA

Aucun point au varia.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h13.

Frédéric Jean, Maire

Jean-Eudes Gaudet, Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Faites la différence pour votre église



Appel au bénévolat

La Fabrique de Saint-François a grandement besoin de bénévoles pour divers travaux :

- · déneigement des entrées en hiver
- diverses rénovations
- ménage du terrain au printemps ou lors de grands
- tonte de gazon au cimetière en été, etc.

Que vous preniez une charge de bénévolat ou que vous préférez être sur appel, quelques heures de votre temps seront appréciées de tous.

Pour devenir bénévole, donnez votre nom à la secrétaire de la Fabrique au 418-259-7931 ou à un des bénévoles en place.

Merci à l'avance aux futurs bénévoles.

Le comité de la Fabrique



Membres 2023

Soutiens ton journal communautaire par un geste simple, deviens membre en payant une cotisation annuel de 5\$ ou 10\$ pour 2 ans.

Membre Organisme

Club Age d'Or Comptoir d'entraide Habitations patrimoniales de St-François La bibliothèque du Rocher La Fabrique de la paroisse de St-François Pompiers & Premiers répondants Société de conservation du patrimoine de SFRDS Membre Élite Louis-Marie Garant

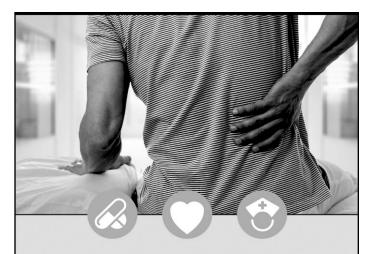
Jean-Yves Gosselin Membre individuel Chantal Bilodeau

Lise Blais Christiane Bombardier Sylvie Boucher Francine Bouffard Huguette Bouffard

Gilbert Boulet Yves Bourdeau Marie-Claude Breton Richard Buteau Pierre Cauffopé Céline Chabot Patricia Corriveau Raynald Corriveau Rosaire Couture Thi-Minh Tram Dinh Louis-Marie Garant Martine Garant Aurèle Gendron Diane Gendron Justin Girard Berthelot Jean-Yves Gosselin Nicole Labonté Cécile Labrecque Jacques Lacroix Marie Laflamme Raynald Laflamme Monique Laliberté

Gilles Lamonde Jean-Yves Lamonde Lorraine Lamonde Paul-Émile Lamonde Marc-André Lehouillier Wilfrid Marceau Norbert Morin Bérangère Noël Valérie Noël Sandra Paquet Réjean Pellerin Herman Pelletier Christian Picard Gaby Picard Kim Rémillard Kim Rémillard Daniel Roy Valérie Savoie Jean-Guy St-Pierre Jacques Théberge Micheline Théberge

Liste à jour 24 fév. 2023 - ô



GESTION DE LA DOULEUR

Environ 1 Canadien sur 5 souffre de douleur chronique. Même si la douleur est une expérience qui varie d'une personne à l'autre, il va sans dire que la douleur n'est pas la bienvenue dans notre quotidien. C'est pourquoi la gestion de la douleur est une composante importante de votre santé.

Ne vous fiez pas au nom inscrit sur l'emballage (nom de marque) au moment de choisir un médicament en vente libre, car plusieurs produits de margues différentes peuvent contenir le même ingrédient actif. Prenez le temps de consulter la liste des ingrédients ou demandez conseil au pharmacien.

On est là pour vous.

Pharmacie Vincent Lamonde Boulet inc.

542. chemin Saint-Francois Ouest Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

Pharmacien-propriétaire **Pro**im

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie





418-241-4141 4, Boul. Taché Ouest, Montmagny

maniacmoto.ca



